

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le développement de la population entraîne une croissance du personnel communal ; des bureaux sont nécessaires ainsi que des salles de réunions. Les locaux actuels sont trop exigus.

Dans l'attente de la nouvelle mairie, il importe d'aménager notamment le sous-sol en installant trois bureaux, une salle de réunion, une salle d'archives et au rez-de-chaussée deux bureaux. L'ensemble de ces travaux correspond à une dépense de 76 380 F 00 TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, DECIDE :

- d'entreprendre les travaux de restructuration des locaux de l'actuelle mairie pour une dépense de 76 380 F 00, se décomposant en :

maçonnerie.....	3 500 F TTC
menuiserie .....	20 300 F TTC
plomberie .....	1 850 F TTC
électricité/téléphone .....	10 750 F TTC
revêtements/sol .....	6 300 F TTC
plafonds .....	5 400 F TTC
meublier .....	12 850 F TTC
peinture .....	2 440 F TTC
chauffage .....	6 000 F TTC
transfert/atelier .....	5 000 F TTC

- d'inscrire cette dépense au budget primitif 1978.